

Compte rendu provisoire du Conseil d'établissement du 5 avril 2012

Liste des présents :

Administration : M. Maizières, M. Sauzet, M. Marchand, M. Dumas, M. Deparis, M. Jublot

Personnels : Mme Bourbon, M. Helmingier, M. Messin, M. Ritter, M. Tomala, Mme Vallet

Parents d'élèves : Mme Bourguet, M. Brancourt, Mme Rigaudy, M. Santini

Elèves : M. Decaix, M. Teste

Invités : Mme Acerbis, M. Chauvel, M. Consigny, Mme Droszewski, Mme Shibata

Désignation des secrétaires de séance : Mme Rigaudy en tant que secrétaire et M. Frédéric Marchand, secrétaire adjoint.

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès verbal de la dernière réunion
3. Synthèses du conseil d'administration de la fondation, du conseil d'école et du conseil du second degré
4. Carte des emplois
5. Présentation du projet Langues
6. Takinogawa : point sur l'évolution du chantier et l'organisation des transports scolaires
7. Questions diverses

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du PV de la dernière réunion

Le PV de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

3. **Synthèses du conseil d'administration, du conseil d'école et du conseil du second degré** présentées par le gestionnaire-comptable, le proviseur adjoint et le directeur du primaire.

- **Conseil d'administration :**

Deux réunions ont eu lieu :

Le 14 février, sous la présidence de Madame la Directrice de l'AEFE, les points suivants ont été discutés :

- DM n°3 au budget 2011, essentiellement des opérations d'ajustement ;
- Présentation et vote du projet de budget 2012 ;
- Proposition et discussion sur la modification du sigle identifiant de notre lycée ;
- Présentation des voyages scolaires.

Le 27 février, sous la présidence de Monsieur le Conseiller Culturel, deux points ont été présentés :

- Adoption de la traduction japonaise du nouveau sigle identifiant du lycée ;
- Autorisation donnée au Directeur Général de la Fondation de signer le contrat de maintenance sur proposition de la CAO avec un coût annuel maximum de 30 million de yens.

- **Conseil d'école :**

Le conseil d'école réuni le 16 février a fait le point sur l'état des effectifs à la rentrée de janvier et a présenté les changements dans l'organisation suite au départ de Mme Robert Itier. Le suivi de la coordination du projet langue reste assuré, par Mme Jaffrès enseignante de CM1 à raison de deux jours par semaine lors desquels elle est remplacée par M. Epiard.

Le projet d'ouverture de classe relais a été présenté avec ses modalités (public ciblé, prise en charge). Les commissions langue et rythme scolaire qui se sont réunies en décembre ont été commentées.

Le conseil d'école s'est accordé sur le principe de l'allongement de 30 minutes de la pause méridienne afin de mettre en place l'aide personnalisée. Il a été préféré d'attendre l'installation à Takinogawa avant de statuer sur de nouveaux rythmes hebdomadaires et rendez vous est donné pour une prochaine commission rythme scolaire, fin mai ou début juin. Les jours vachés ont été arrêtés sur des dates de congés japonais conformément à un désir fort des familles.

Dans le cadre de l'enseignement des langues, il a été retenu la proposition de création de parcours individualisés en langue avec la possibilité d'opter pour une langue dominante dès le CE2 et organiser les cours de langue, actuellement sous la forme 2+2, sous une nouvelle forme 3+1.

Information fut donnée sur la mission de l'IEN de zone Philippe Wolf, globalement très positive. Conseils et directives furent alors donnés notamment en termes de respect des programmes et des horaires légaux et de l'importance des protocoles d'évaluation dans le cadre du socle commun de compétences.

Des rappels relatifs à la sécurité aux abords de l'école, à la santé et aux événements à venir, ont été faits.

- **Conseil du second degré :**

Monsieur le proviseur adjoint fait le compte-rendu de la dernière séance.

Le CSD du 12 mars a fait le point sur le conseil pédagogique présentant la rentrée.

Monsieur le proviseur avait ouvert la séance en rappelant les difficultés financières que l'établissement traversait, et la grande vigilance à garder quant aux dépenses à venir.

Rappel fut fait des thèmes évoqués lors du conseil pédagogique de février 2011, notamment la référence à un effectif de 6 élèves minimum pour ouvrir un groupe.

Changements amenés par la réforme :

- Mise en place de l'accompagnement personnalisé
- TS suppression de l'histoire-géographie dans le tronc commun et mise en place de l'option 2h (en fonction du nombre d'élèves)
- Spécialités : l'objectif est non de priver les élèves de choix mais de garder un nombre de spécialités raisonnable en fonction de l'effectif de la section.
 - TS 3 spécialités offertes (3*2h)
 - TES mathématiques essentiellement ; la spécialité Sciences politiques n'était pas envisagée mais elle est pourra être proposée si la demande est suffisante. (1.5h)
 - TL 3 spécialités
 - ☐ LV3 japonais (3h) mutualisée sur les trois séries
 - ☐ Mathématiques (horaire partagé avec TES) 3h
 - ☐ Approfondissement LV1 3h

Furent abordés ensuite les voyages et les sorties pédagogiques :

- Voyage à Singapour **(du 9 au 16 mars)** qui consiste en un échange avec de familles de terminale section européenne et des familles de l'American school de Singapour.
- Sortie géologique sur l'île d'Ooshima avec les TS **(19 et 20 mars)**
- Sortie des élèves de 1^{ère} à Hiroshima, accompagnés par M. Gauthier **(19 et 20 avril 2012)**
- Echange sportif avec Shanghai relancé grâce à la coupe de l'Asie. M. Mougner accompagne les élèves **(du 25 au 28 mai 2012).**

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation s'étonnent que la règle de n'ouvrir une spécialité qu'à partir de 6 élèves minimum par groupe puisse être présentée comme une décision du conseil pédagogique, alors qu'elle n'a pas été soumise à un vote lors du conseil.

Monsieur le proviseur confirme l'avoir bien évoquée, après y avoir déjà fait référence au conseil pédagogique de février 2011.

Les représentants des personnels notent que ce CR n'avait pas été diffusé aux personnels enseignants.

Les représentants précisent qu'il ne s'agit nullement d'une décision de l'équipe enseignante, et qu'au conseil pédagogique, la discussion relative aux spécialités avait été à peine ébauchée.

Une représentante de l'AF-fcpe signale que cette fermeture est préjudiciable à certains élèves, que la formation est importante pour la poursuite d'étude.

Les représentants des personnels précisent que, contrairement aux options, les spécialités ont un caractère obligatoire. Ils rappellent que lors du conseil de classe de 1ère S, M. le proviseur a évoqué la fermeture de la spécialité SVT, sous réserve de nouvelles inscriptions.

Monsieur le proviseur répond que la barre des 6 est une norme, adaptable, mais qu'il convient d'être vigilant sur le budget dans une situation qui est difficile.

Monsieur l'agent comptable complète que lorsque l'on est déficitaire de 180 millions de yens annuels, cela est raisonnable. Ou alors il faut se poser la question de l'augmentation des frais de scolarité.

La représentante de l'AF-fcpe répond qu'elle serait d'accord pour une augmentation si cela permettait d'ouvrir cette spécialité pour éviter de réduire le projet pédagogique. Les représentants des personnels regrettent la première solution envisagée pour faire face aux problèmes budgétaires soit de réduire l'offre pédagogique. Alors que, dans un établissement qui est avant tout à vocation scolaire, le maintien de l'offre pédagogique devrait être la priorité. Par ailleurs, au moment où le LFJT effectue son déménagement et cherche à gagner en notoriété par une politique de communication, il serait contradictoire d'appauvrir l'offre pédagogique proposée. Elle doit au contraire rester le premier atout de l'établissement.

Les représentants des parents d'élèves approuvent ce raisonnement, qui invite à faire porter l'effort budgétaire sur les coûts de fonctionnement, et, en dernier recours seulement, sur l'offre pédagogique.

Monsieur le proviseur précise qu'il ne s'agit nullement de diminuer l'offre pédagogique mais simplement de l'adapter à la demande. Il conclut en signalant que la question n'était pas encore tranchée et que la réflexion pourra être complétée lors d'un prochain conseil pédagogique. Il rappelle que le conseil pédagogique est une instance de réflexion consultative.

4. Carte des emplois

Comme suite à la demande adoptée en conseil d'établissement le 6 octobre, l'AEFE a accordé au Lycée l'ouverture d'un poste de professeur des écoles résident supplémentaire (poste RE1 n° 8849). Ce poste a été pourvu lors de la CCPLA du 12 mars.

5. Présentation du projet Langues

Le projet langue présente plusieurs objectifs :

- Faire la jonction entre les CM2 Bilingue et la 6^{ème}
- Garder sa cohérence à l'apprentissage des langues depuis la maternelle jusqu'à la terminale
- Faire des langues un atout pour notre établissement soulignant sa vocation internationale
- Attirer de nouveaux publics (étrangers tiers, franco-japonais, expatriés)

Constat :

- Baisse des effectifs liée :
 - Au départ d'expatriés après le 11 mars 2011
 - Au recrutement perfectible d'enfants de familles franco-japonaises optant pour le système éducatif japonais
 - Un certain nombre de français expatriés optant pour les écoles internationales (type Montessori ou American School).

Proposition de remédiation

Mise en avant des filières d'excellence

- Renfort du japonais (primaire et secondaire, vers la filière OIB)
- Renfort de l'anglais pour faire la jonction vers la filière Euro

Accueil d'élèves extérieurs pour renforcer à moyen terme nos effectifs

- Accueil d'étrangers tiers et japonais, et franco-japonais non scolarisés au LFJT en cours du soir (dans le cadre du péri scolaire, sur le modèle des « Juku » japonais, puis renfort en français après entrée sur 6^{ème} / 5^{ème})

La représentante de M. Aicardi demande si une étude a été faite sur les bénéfices de l'OIB dans les moyennes obtenues au baccalauréat. Le fort coefficient s'il peut être intéressant pour accumuler un grand nombre de points, peut aussi s'avérer « dangereux » pour les élèves en difficulté, ce qui pourrait rendre son choix moins attractif.

Un représentant des personnels enseignants répond à cette question en tant que personnel chargé d'orientation : les matières présentées au titre de l'OIB représentent en moyenne 38% de la moyenne générale du baccalauréat. Rares sont les élèves qui n'obtiennent pas la moyenne dans ces disciplines. De plus, ces dernières années, un certain nombre d'élèves pour lesquels le japonais est la langue maternelle ont dû à l'OIB l'obtention d'une mention au baccalauréat.

La représentante de M Aicardi fait remarquer que la mention OIB n'est pas immédiatement reconnue à la sortie du baccalauréat.

Un représentant des personnels enseignants répond à cette question en tant que personnel chargé d'orientation : au contraire, la mention OIB représente une importante plus-value pour les dossiers, et pour la plupart des établissements de l'enseignement supérieur.

Une représentante des parents d'élèves demande quels dispositifs seront mis en place pour améliorer l'apprentissage des *kanjis*, et, de manière plus générale, le niveau des élèves non OIB, afin que le passage de la LV2 vers la LV1 –OIB soit rendu possible. M. le Proviseur répond que l'objectif est bien d'augmenter le nombre d'élèves en OIB, mais que la mise en place d'un niveau intermédiaire entre LV2 et LV1-OIB pourrait compromettre l'OIB.

Le représentant de l'APE-fapée pose la question de l'OIB américain ou britannique, comme réponse à la poursuite du bilingue anglais dans le secondaire.

Monsieur le proviseur répond que l'ouverture de cette section avait été demandée à l'AEFE qui n'a pas donné suite eu égard aux effectifs.

Le représentant de l'APE-fapée fait remarquer que certains élèves de la classe bilingue passeront de 11h à 6h d'anglais. Ne risquent-ils pas de se diriger vers des établissements anglophones ? Un

représentant des personnels enseignants répond à cette question en tant que professeur d'anglais : on peut penser que les 4h d'anglais en niveau avancé combinées aux 2h d'une autre matière en anglais compenseront en partie cette réduction.

6. Takinogawa : point sur l'évolution du chantier et l'organisation des transports scolaires

Le chantier a pris du retard, ce qui contraint les équipes à travailler les 7 jours de la semaine après accord des riverains. Priorité sera donnée aux finitions du bâtiment A, les travaux de finitions du bâtiment appelé à recevoir les classes du secondaire pouvant être poursuivis après l'emménagement du site de Fujimi.

Au sujet des transports scolaires, les 6 lignes proposées seront ouvertes et sept bus circuleront pour transporter 162 élèves. Un bus supplémentaire ramènera les élèves après les activités péri scolaires, excepté le mercredi.

7. Questions diverses

Les représentants des personnels demandent si les membres du Conseil d'Etablissement peuvent s'exprimer à propos des réponses aux questions diverses. Et puisque tel est le cas, pourquoi les questions ne seraient-elles pas envoyées à l'ensemble des membres du Conseil d'Etablissement pour réflexion ? M. le Proviseur répond que la pratique actuelle est plus simple, prend moins de temps, et qu'il s'agit d'être efficace. Un représentant des personnels mentionne qu'un certain nombre de questions d'ordre pédagogique, posées par les représentants des parents d'élèves au dernier Conseil d'Etablissement, auraient pu recevoir une réponse précise et documentée si les personnels enseignants avaient pu en avoir connaissance à temps. M. le Proviseur explique qu'elles sont adressées au président du Conseil d'Etablissement et non aux autres membres du Conseil d'Etablissement.

Questions des parents d'élèves

• Questions de l'AF fcpe

1. (question en principe déjà à l'ordre du jour du CE). Enseignement du japonais :

Nous souhaitons une refonte de l'offre en Japonais au secondaire qui pallierait les problèmes actuels suivants :

- Trop peu d'élèves, qui ont pourtant un très bon niveau de japonais à l'oral, poursuivent (ou sont autorisés à poursuivre!) le japonais au lycée en cours de langue vivante (appelé LV1bis). Un des objectifs serait d'amener ces élèves en fin de Terminale à la connaissance des 1945 kanjis (ou 2136 depuis la réforme de 2010) que tout Japonais est censé connaître à la fin de sa scolarité obligatoire.
- Trop peu d'élèves se lancent dans l'option OIB au bac à partir de la 2nde. Une préparation à l'OIB qui commencerait en amont de la 2nde serait souhaitable.
- Des écarts de niveau trop grands entre les différents niveaux de Japonais (OIB, LV1bis, JLE) ne facilitent pas les passages d'un niveau à l'autre (ces passages s'opèrent très bien entre les différents niveaux d'Anglais par exemple). Passer à un niveau supérieur est quasi impossible, chuter à un niveau inférieur est très douloureux...

La présentation de notre réflexion langue doit répondre à bon nombre de ces interrogations. Le programme, le niveau, le nombre de kanjis étudiés chaque année sont avant tout des questions pédagogiques traitées en lien avec notre coordonnateur M. Asakura. Notre volonté, comme indiqué, est de favoriser une augmentation de l'effectif de notre section OIB et soutenir les élèves de LV1 bis (prise de confiance, renforcement des bases).

2. Bus pour Takinogawa :

Les familles posent un certain nombre de questions :

- Quand aura-t-on confirmation de l'inscription de nos enfants ? (aucune réponse n'est parvenue aux parents après l'enquête de début février à laquelle il leur était demandé de répondre très rapidement).

La réponse a été diffusée. Il convenait de laisser suffisamment de temps pour :

- enregistrer les préinscriptions et calculer l'équilibre financier ;
- arrêter les termes du contrat avec la Société de transport ;
- recruter le coordonnateur ;
- recruter les accompagnateurs ;
- le développement de l'application informatique pour l'inscription en ligne et la gestion administrative et comptable de ce service spécial.

- Accompagnateurs : quel est le nombre maximum d'enfants prévus par adulte accompagnateur ? S'agira-t-il de personnes parlant français ?

Il y aura un accompagnateur par bus, en grande majorité des personnes travaillant déjà sur Fujimi

- Quelles mesures de précaution seront prises en prévision d'un éventuel tremblement de terre majeur ? (Y aura-t-il de l'eau et des vivres dans les bus ? Comment savoir où seront les bus à un instant précis ? Qui serait le contact ? Etc.)

Chaque accompagnateur disposera d'un téléphone portable et sera en liaison avec le coordonnateur. Eventuellement de l'eau en petites bouteilles pourra être placée dans le bus.

- Les bus de retour après activités extra scolaires sont-ils confirmés ? Si oui, quels jours et à quelle heure ?

Un bus fera un second trajet retour le lundi, mardi, jeudi et vendredi, à 17 h 30 après les activités périscolaires.

- Pour quelle raison les enfants ne peuvent-ils pas quitter le bus au retour seuls pour rentrer chez eux si les parents sont d'accord ?

Sur indication des parents, cette opportunité est offerte.

- Les bus seront-ils ouverts aux collégiens de 6ème en septembre, notamment pour les fratries ?

Cette option figure dans le règlement de ce service. Toutefois, il est trop tôt pour répondre avec certitude, sur certaines lignes les bus sont déjà complets. Il conviendra d'analyser les réinscriptions pour le prochain trimestre. 4 bus sont complets. Si d'autres familles se manifestent, une autre organisation peut être envisagée sans dépasser la capacité de 33 élèves (capacité maximale des bus de petite dimension, liée à l'étroitesse de la rue).

- En bref : sur ces bus, une communication plus claire et plus complète est souhaitée.

La communication suppose aussi d'avoir suffisamment finalisé l'organisation.

- **La géolocalisation : une étude est en cours**

3. Comment maintenir un service de "bibliothèque ouverte" accessible aux enfants et aux familles (...et aux personnels) en dehors du cadre strictement scolaire ?

L'axe C du projet d'établissement stipule que « L'une des principales missions du Lycée qui accueille un public scolaire diversifié est de favoriser (...) le goût et l'intérêt pour la langue et la lecture ». La bibliothèque dite « parentale » actuellement gérée par l'AF y apporte depuis dix ans une contribution positive non négligeable. À l'image de la bibliothèque associative hébergée par l'ambassade de France, le Lycée ne peut-il pas lui attribuer des armoires à demeure dans la salle polyvalente utilisable par les associations? Le Lycée ne peut-il pas l'intégrer aux activités périscolaires comme évoqué au CA de février 2010 ? Ou bien, si un don des livres au Lycée était décidé, le Lycée ne pourrait-il pas ouvrir ses propres médiathèques (BCD et CDI) aux enfants accompagnés de leurs parents, au moins une fois par semaine, à des horaires adaptés ?

L'intégration de l'ensemble des activités extrascolaires a été mise en place, notamment à la demande de l'A.F il y a deux ans. Compte tenu des contraintes de fonctionnement de la BCD et du CDI, seuls les professionnels nommés à cet effet doivent avoir la charge de leur gestion. Si un don était effectué au profit de la BCD il pourrait opportunément augmenter l'offre au bénéfice des élèves. Monsieur le proviseur rappelle la nécessité de garantir la responsabilité du fond qui incombe à la documentaliste si le fonds était intégré à notre propre fonds. Monsieur le directeur propose s'augmenter le nombre de livres empruntable à la BCD et d'élargir ses horaires d'ouverture à la pause méridienne.

Un représentant de l'AF-fcpe rappelle que ce service offrait un choix différent, des conditions différentes, la notion de partage enfant/parents. Remettre les livres au lycée reviendrait à faire disparaître cette offre.

4. Site de Takinogawa : les familles arrivées en cours d'année peuvent-elles visiter le site car elles ne l'ont jamais vu ? Certaines classes ont emmené les enfants mais pas toutes, serait-ce possible de généraliser cette visite ?

Une visite sera possible le 07 mai au soir ou le 19 mai au matin.

5. Horaires : les horaires de classe sont-ils maintenus jusqu'à fin juin ?

Comme annoncé en conseil d'école le 16 février, les horaires de classe sont maintenus jusque fin juin. La commission rythme scolaire se réunira pendant la dernière période pour faire le point sur les horaires envisageables dès la rentrée prochaine.

6. Inspection : L'inspection que réclament depuis l'année dernière les élèves et les parents sera-t-elle enfin diligentée ?

Comme indiqué lors de plusieurs CA et CE, l'évaluation pédagogique proprement dite d'un enseignant au sein de la classe relève de la compétence des corps d'inspection. Ce sujet ne relève pas du conseil d'établissement. D'une façon générale les sujets pédagogiques sont suivis en lien avec le service compétent de l'AEFE. Le chef du service pédagogique, Mme Jean, effectuera d'ailleurs une mission à Tokyo à compter du 16 avril.

7. Spécialités (Terminale) : Serait-il possible d'envisager pour les spécialités de Terminale, qui ne peuvent pas ouvrir faute d'un nombre d'élèves suffisant, un système de tutorat/soutien/coaching CNED par les professeurs concernés par les matières ?

Nous n'avons pas envisagé ce suivi. La situation existe déjà cette année. Certains élèves ont pris un enseignement via le CNED (mathématiques en L, arts plastiques, langues rares, latin au Lycée) sans suivi particulier à l'intérieur de la structure. En arts plastiques, ce suivi existe toutefois dans le cadre d'un atelier.

8. Agir pour le rayonnement du Lycée en développant de façon ambitieuse des formes d'accueil pour les enfants « extérieurs ».

L'accueil d'enfants non-élèves se pratique déjà de façon informelle à titre « d'échantillon » : un accueil de courte durée proposé pour des enfants dont la famille envisage la scolarisation au Lycée.

Nous souhaitons que le Lycée entame une réflexion sur les modalités possibles d'un accueil plus volontaire et plus ambitieux.

Cet accueil pourrait s'adresser en priorité dans un premier temps aux enfants qui quittent le Lycée en cours de scolarité (notamment après la maternelle pour un certain nombre de familles japonaises), qui pourraient ainsi garder un lien fort avec le Lycée et avec la langue et la culture française, et prendre ainsi pleinement leur part au rayonnement du Lycée dans la société d'accueil (et contribuer peut-être un peu, aussi, à renforcer ses revenus).

Parmi les pistes possibles :

- Autoriser les enfants ayant été scolarisés au Lycée à participer aux activités extra-scolaires

- Les autoriser (de façon explicite, visible et institutionnalisée) à venir passer des périodes de retour « en immersion » dans une classe du Lycée (notamment la deuxième quinzaine de mars, où les écoles japonaises sont en vacances).

- Plus sophistiqué, à terme... Pourquoi pas organiser des stages de « mini-école française » pendant des périodes de vacances du Lycée ? (notamment la période du 20/25 juillet au 20/25 août qui correspond aux vacances d'été japonaises)

Il est envisageable d'ouvrir, sous couvert d'assurance des enfants concernés et dans la limite des places disponibles, les activités extrascolaires à des élèves non inscrits dans l'établissement.

Il est cependant difficile d'envisager une scolarisation en pointillé. L'école et le suivi du cursus réclament une assiduité et un investissement de long terme, ne serait ce que pour l'année. L'enseignant ne peut au détriment des autres élèves de sa classe se concentrer sur des enfants aux besoins langagiers particuliers nécessitant son assistance. Aussi, la décision de sortir de l'école française doit être pesée car elle implique un choix éducatif des parents pour leur enfant. Permettre de tels retours à temps partiel pourrait favoriser le départ de certains élèves.

Des stages de « mini-école française » ne peuvent s'envisager sans l'encadrement adéquat d'enseignants formés. Ce qui en période estivale n'est pas possible, les congés estivaux japonais sont aussi les congés estivaux français. Il faut rappeler l'organisation de centres aérés pendant les vacances...

Il peut être intéressant d'envisager dans le cadre périscolaire des groupes de langue et culture françaises le soir pour des enfants extérieurs qui pourraient à terme devenir élèves

(entrée en 6^{ème} à condition d'avoir acquis un niveau suffisant en français, avec un renfort possible en français en 6^{ème}/5^{ème}). Cette solution pourra être étudiée plus avant (étude de marché concernant les élèves extérieurs potentiellement intéressés, faisabilité en terme de personnels enseignants, progression pédagogique à adopter, rythme hebdomadaire).

Un représentant de l'AF-fcpe souligne l'intérêt de mini-stages qui existent pour certaines familles franco-japonaises dans les établissements japonais. Monsieur le proviseur ajoute que nous en accueillons déjà sur des périodes courtes ; cela est envisageable sur le temps d'ouverture de l'établissement, ponctuellement.

9. Filières et sections :

Lors du Conseil d'établissement de juin 2005 qui avait consacré l'ouverture d'une section bilingue anglaise au LFJT, il avait été décidé que lors du déménagement du Lycée serait ré envisagée la possibilité de transformer le dispositif actuel de « classes bilingues » en un dispositif plus ouvert de « section bilingue », le manque de locaux étant la principale raison évoquée à l'époque pour refuser le modèle de « sections bilingues ». Nous demandons donc qu'une réflexion soit officiellement entamée pour envisager comment et quand une telle transformation pourrait être réalisée.

Les classes bilingues franco-anglaises n'ont pas vocation à se transformer en section bilingue. Il est évident que cette opération ne serait pas favorable aux familles ayant choisi cette voie pour leur enfant. Si la création d'une section paraît séduisante sur le papier, il ne faut pas en oublier les contraintes en termes d'organisation pédagogique et de recrutement de personnels. L'ouverture du CM2 bilingue nous amènera au sein de l'équipe pédagogique à faire un point sur l'évolution de la filière mais il est bien trop tôt pour envisager un système de substitution.

10. Développer énergiquement le soutien scolaire intégré au Lycée, notamment dans le Secondaire

Le Lycée français international de Tokyo exige de par sa nature même qu'un effort particulier soit fait pour le soutien scolaire. Un des axes du projet d'établissement consiste à « donner une chance de réussite à tous les élèves » (axe C), mais les dispositifs actuels, qui ont le grand mérite d'exister et d'aller déjà (très légèrement) au delà des obligations légales (« aide individualisée » en 5^e et 4^e) ne sont pourtant de façon patente pas à la hauteur des immenses besoins. Nous demandons qu'une réflexion soit officiellement entamée (création d'une commission ?) pour étudier la façon dont le Lycée pourrait (de façon réaliste et progressive) s'engager dans un développement ambitieux de l'offre de soutien (peut-être à terme sous forme « d'études dirigées » dans le secondaire ?).

Cette question pourra être étudiée dans le cadre d'un conseil pédagogique. Le contexte actuel il est vrai ne permet pas de créer plusieurs groupes de soutien supplémentaires. Notons toutefois qu'aujourd'hui les élèves vont en Aide Individualisée par tous petits groupes car nous estimons que ce fonctionnement est plus efficace. Rappelons que les groupes créés concernent les niveaux 5^{ème} /4^{ème} /3^{ème} à hauteur de 6h en tout (3h en mathématiques et 3h en français, ce qui va bien au-delà des recommandations prévues par les textes. L'accompagnement personnalisé atteint le niveau terminale et offre deux heures par semaine (de la seconde à la terminale) pour travailler sur la méthode, sur le projet personnel ce qui est une nouveauté dans notre système éducatif.

• Questions de l'APE-fapée

1. Quels sont les premiers résultats du sondage de réinscription 2012 effectué le 29 mars ?

La date de retour du sondage effectué était fixée à ce jour. L'exploitation de ses résultats est en cours. Doivent également être pris en compte les nouvelles inscriptions.

2. A-t-on déjà une idée de ce qui sera proposé aux élèves issus du CM2 bilingue à leur entrée en sixième en 2013 ?

Cette question a déjà été traitée

3. En préparation à l'éclipse solaire quasi-totale du 21 mai, à une heure à laquelle nos élèves sont en route vers l'école, une information sera-t-elle assurée pour les prévenir des risques oculaires ?

Si une information peut être réalisée en classe en élémentaire sur les dangers des éclipses solaires, il appartient à chaque famille de la compléter.

Il est envisageable de diffuser un message du proviseur aux familles, relayé par les professeurs de SVT et sciences physiques.

4. Ne faut-il pas rédiger un règlement intérieur pour le primaire avant son installation à Takinogawa ?

Un règlement intérieur est effectivement en préparation pour la rentrée de mai. Il pourrait être validé lors d'un conseil d'école extraordinaire avec cet unique point à l'ordre du jour. A noter que peu de changements interviendraient. Compte tenu des horaires ou des rythmes susceptibles de changer à la rentrée de septembre, ce règlement intérieur ne serait valide que pour 8 semaines.

5. A-t-on tranché la question du recrutement d'un régisseur pour l'auditorium, ou de la formation de notre personnel à ce rôle ?

Le contrôle de la masse salariale ne permet pas de procéder à un tel recrutement actuellement. Des recrutements ponctuels doivent être envisagés.

6. Une activité périscolaire piscine peut-elle être mise en place dès mai ? De nombreux élèves suivent des cours de natation avec différents organismes et l'éloignement de Takinogawa contraint certains à mettre fin à leur activité.

Une étude va être menée sur la réglementation encadrant ce type d'activité, si la possibilité existe, cette activité serait intégrée au programme de la prochaine année scolaire.

7. Peut-on faire un point sur la sécurité dans la rue de Takenogawa (trottoirs, feux, personnel municipal etc.) et sur la façon dont sera géré le flux d'enfants déposés et repris en voitures individuelles ?

Les travaux de rénovation d'un autre établissement scolaire limitrophe, retardent ces aménagements. Toutefois il est important de rappeler que les services de la mairie de KITA-KU sont conscients de l'importance des travaux à réaliser, ils ont pour se faire, acheté une partie de terrain à Tokyo Gaz.

Une solution d'attente a été demandée à la mairie sous forme de mise en place de gardien de la circulation sur cette voie d'accès. Dès communication de la réponse, je ne manquerai pas de vous en tenir informé.

Un représentant des parents de l'AFcpe demande si les parents pourront emmener les enfants directement à l'école maternelle.

Le directeur répond qu'ils seront pris en charge par les ASEM à la différence des enfants du primaire qui sont autonomes, à ce titre les parents de maternelle pourront descendre rapidement du véhicule pour remettre les enfants à l'ASEM.

Le représentant des parents de l'APE-fapée demande si les ASEM gardent les enfants à la fin du cours.

Monsieur le directeur répond par l'affirmative. Il faudra toutefois bien prévenir du mode de départ des enfants en bus ou en voiture.

8. Les membres des différents conseils bénéficieront-ils de l'usage d'une place de parking à Takenogawa ? La gestion du parking sera-t-elle inscrite parmi les fonctions du gardien ?

A l'issue de la rotation des bus et des flux de sorties, une douzaine de places de stationnement seront disponibles devant l'établissement.

9. Pour quelles raisons l'ambassade instaure-t-elle un service de bus vers Takenogawa indépendant du nôtre ?

L'Ambassade de France a suivi avec intérêt le travail qui a été réalisé par le groupe de volontaires qui s'est penché sur la question très importantes des transports scolaires et qui s'est réuni à de nombreuses reprises l'an passé avec M. Dumas pour mettre au point des circuits de ramassage qui satisfassent au mieux les familles et qui tiennent compte de leur répartition géographique.

Nous avons pris note des propositions qui ont fait consensus dans le groupe et qui ont reçu un bon accueil si l'on en croit le taux d'inscription élevé.

L'Ambassade n'a donc en aucune manière cherché à se substituer à ce qui a été fait et il n'y a aucune consigne donnée, ni transport proposé par ses services au départ de Hiroo.

Il semblerait que l'initiative de quelques parents de charteriser un mini-bus ait pu être interprétée comme venant de l'Ambassade; c'est une initiative privée comparable à celle d'autres parents qui ont choisi le covoiturage.

10. Finalement quelle sera l'offre de restauration à Takenogawa pour chacun des cycles ?

Cette offre sera proposée au mois de juin, elle tiendra compte, tant que faire se peut, des suggestions formulées par le groupe de réflexion de l'an passé et les premières semaines de fonctionnement de la demi pension.

11. Un local de 30m² était prévu à l'usage des associations de parents d'élèves au rez-de-chaussée du gymnase: qu'en est-il actuellement ?

Comme cela a été annoncé à plusieurs reprises, une salle de réunion polyvalente sera équipée dans le bâtiment C accueillant le gymnase. Elle pourra à la demande accueillir les associations de parents d'élèves, de personnels ou autres. Des réservations seront possibles. Cette salle sera partagée et ne pourra servir de lieu de stockage.

Questions des personnels

1. Depuis le début de cette année scolaire, sont publiées sur le site du lycée des versions provisoires des comptes-rendus de sessions. Est-il possible de limiter aux personnes concernées (membres du Conseil d'Etablissement), et pour validation, la diffusion de ces comptes-rendus provisoires ? Ceci en application des textes réglementaires (circulaire 24-15 du 27 septembre 2011, diffusée par le service pédagogique de l'AEFE), qui prévoient que les comptes-rendus ne fassent l'objet d'aucune publication avant leur adoption.

Comme déjà indiqué, la publication en format "provisoire" des comptes rendus correspondait à un vœu exprimé et à notre volonté collective de fluidifier la circulation de l'information. Cette procédure étant également appliquée aux comptes rendus d'autres instances. Pour autant, seul un compte rendu adopté en séance a une valeur officielle. Nous pouvons tout à fait convenir de limiter désormais la diffusion des CR provisoires aux seuls membres du CE, nous en ferons l'expérimentation sur ce CE.

Les représentants des personnels enseignants font valoir que, si la circulaire de l'AEFE n'est pas appliquée à la lettre, il est nécessaire d'en respecter l'esprit : les procès verbaux doivent d'abord être transmis aux membres du CE, avant publication, même provisoire.

Il est alors convenu que les PV provisoires seront désormais adressés aux membres du CE avant publication de façon à corriger d'éventuelles erreurs.

2. Lors du Conseil pédagogique réuni le 8 mars, les grands traits de la réforme concernant la nouvelle terminale nous ont été présentés pour réflexion entre les différentes équipes disciplinaires, et la discussion a été ajournée au prochain Conseil. Or, cette application de la réforme, notamment sur la question des spécialités proposées en terminale, ne figure pas non plus à l'ordre du jour du prochain Conseil pédagogique, prévu le 12 avril. Le présent Conseil d'Etablissement peut-il saisir le Conseil pédagogique de cette question ?

Le conseil pédagogique s'est réuni le 8 mars et a longuement échangé sur les propositions faites par la direction de l'établissement sur la poursuite de la réforme. Le CSD s'est réuni le 12 mars et a donné lieu à un nouvel échange entre tous les partenaires (personnels, parents, direction) sans qu'aucune nouvelle question n'apparaisse vraiment sur ces propositions. Toutefois si des points paraissent encore à examiner le conseil pédagogique est une structure souple permettant de proposer de nouveaux points à l'ordre du jour. Même si le Monsieur le proviseur peut rendre compte au CE des réflexions du conseil pédagogique examinées en CSD, celui-ci est une structure de réflexion interne, non décisionnelle.

Les représentants des personnels enseignants du second degré rappellent que la plupart des questions relatives aux spécialités de terminale avaient été simplement soumises à la réflexion des personnels, sans qu'une décision soit exprimée. C'est le cas notamment sur la question d'une possible fermeture de la spécialité SVT.

M. le Proviseur confirme que la discussion pourra être continuée au prochain conseil pédagogique mais que de toute façon, la décision sera la sienne et que l'unanimité ne peut pas être permanente.

Les représentants des personnels enseignants du second degré rappellent la position des enseignants : si la spécialité SVT devait être fermée, ce serait sans leur caution pédagogique.

3. Un règlement intérieur du Conseil pédagogique pourra-t-il être discuté et adopté à l'occasion de ce prochain Conseil ? Les prochains Conseils pédagogiques pourront-ils faire l'objet d'un compte-rendu, adopté dans un cadre réglementaire ?

Instance de concertation pédagogique consultative, le conseil pédagogique peut en effet élaborer un règlement intérieur spécifique précisant les modalités de fonctionnement et de convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.
--